

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 266

28 février 2007

SOMMAIRE

A&A Inform S.à r.l.	12759	Grosvenor French Retail Investments S.A.	12729
ACF LUX - contrôle formation S.à r.l. ...	12749	H2I S.A.	12746
Agence Immobilière Forum S.à r.l.	12753	Hamun S.à r.l.	12755
ANARDI Ventures	12754	HEDF Co-Investment S.à r.l.	12755
Apris S.A.	12744	HEDF Luxembourg S.à r.l.	12757
Arcalux S.A.	12749	Hürlimpeck A.G.	12746
Asher S.A.	12728	Il Limoncello S.à r.l.	12762
Azimet S.à r.l.	12745	Investment Lux Partners	12748
Bel International S.A.	12752	Irony S.A.	12768
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. ..	12749	Kubelek S.A.	12768
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. ..	12749	La Chaumière S.A.	12743
British Vita (Lux III) S.à r.l.	12753	Luxembourg Media Holdings S.à r.l.	12722
British Vita (Lux IV) S.à r.l.	12754	M & M	12722
British Vita (Lux V) S.à r.l.	12752	Mon Toit S.à r.l.	12743
Castille S.A.	12748	Moorings N°4 S.A.	12751
Centrum Z Luxembourg S.à r.l.	12746	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	12744
CI-BBOI S.à r.l.	12752	Percival Holding S.A.	12751
Codeco S.A.	12728	Pharmakon S.à r.l.	12767
Cofilance S.A.	12753	Polifin S.A.	12763
Compagnie Européenne de Commerce et de Services S.A.	12768	Potok S.A.	12747
Cosmetics International Investments S.A.	12752	Progroupe S.à r.l.	12754
De Berken Vastgoed S.A.	12745	Rolen S.A.	12747
Demag Investments S.à r.l.	12747	Sandberg Steenman Holding S.à r.l.	12749
Dexa Invest S.A.	12767	Société Européenne d'Isolation	12742
Ecoplux S.A.	12757	Sormine S.A.	12762
Fiduciaire Caryatides & Partners S.A. ...	12746	Traffex S.A.	12743
Foncière de Montmélian	12753	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg)	12745
Foncière de Pantin	12754	T-Services S.A.	12762
For-Sci-Tech Lux S.A.	12744	Valmy Technologies S.A.	12743
Franciacorta Property Management S.A.	12759	Voxmobile S.A.	12757
		Zoom S.A.	12744

M & M, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.640.

Le bilan au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010098/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04448. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Luxembourg Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.047.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda and having its registered office at Clarendon House, HM CX BMU Bermuda, registered under number 27378 at the Bermuda companies register represented by Maître Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 7 December 2006.

2) APAX EUROPE VII INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg register of commerce, represented by Maître Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 December 2006

(such proxies to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company LUXEMBOURG MEDIA HOLDINGS, S.à r.l., («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name LUXEMBOURG MEDIA HOLDINGS, S.à r.l., (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered

office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) divided into five hundred and four (504) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the individual signature of the sole manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager.

In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the second Thursday of May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the 504 shares for a total subscription price of EUR 12,600.- as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment EUR
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED	252	8,400
APAX EUROPE VII INVESTMENTS, S.à r.l.	252	8,400
	504	12,600

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for a period starting today for an undetermined period of time:

Mr Martin Hintze, Manager, with address at Goldman Sachs, Peterborough Court, 133, Fleet Street, London EC4A 2BB, born on 16 September 1970 in Berlin, Germany.

Mr Stéphane Hadet, Manager, with address at Oostvogels, Pfister Roemers, avenue Monterey, 20, B.P 603 L-2016 Luxembourg, born on 25 May 1968, in Nancy, France.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED, une société créée et existante sous les lois de Bermuda et ayant son siège social à Clarendon House, HM CX BMU Bermuda et étant enregistrée sous le numéro 27378 avec le registre des sociétés de Bermuda, représentée par Maître Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2006.

APAX EUROPE VII INVESTMENTS, S.à r.l., une société créée et existante sous les lois de Luxembourg et ayant son siège social à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et étant en voie d'être enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg, représentée par Maître Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 décembre 2006

(ces procurations étant enregistrées avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MEDIA HOLDINGS, S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUXEMBOURG MEDIA HOLDINGS, S.à r.l., (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en cinq cents quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune. Le capital de la Société peut

être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Au cas où il y a seulement un gérant, le seul gérant dispose des pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société vis-à-vis de tiers en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous actes et opérations relatives à la Société. La Société sera alors engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature unique de toute(s) personne(s) auxquels de tels pouvoirs ont été conférés.

Au cas où il y plus d'un gérant, deux gérants agissant ensemble ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera alors engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes sociaux. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels à la fin de l'année sociale.

Art. 13. Informations financières. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les 504 parts sociales pour un montant total de 12.600,- euros comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement EUR
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED	252	8.400
APAX EUROPE VII INVESTMENTS, S.à r.l.	252	8.400
	504	12.600

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Martin Hintze, Manager, ayant pour adresse Goldman Sachs, Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, né le 16 septembre 1970 à Berlin, Allemagne.

Monsieur Stéphane Hadet, Manager, ayant pour adresse Oostvogels, Pfister Roemers, avenue Monterey, 20, B.P 603 L-2016 Luxembourg, né le 25 mai 1968, à Nancy, France.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 Décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2006, vol. 440, fol. 29, case 9. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007011600/242/323.

(070002530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Codeco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.314.

Par la présente, je tiens à vous informer de la dénonciation du siège social de la société CODECO S.A., en mes bureaux, sis à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M^e R. Sturm.

Référence de publication: 2007010099/1734/11.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Asher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.082.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 18 décembre 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né à Villepinte (France), le 4 mars 1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née à Trier (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Président du Conseil d'administration.

- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent Pêcheur domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement COMCOLUX, S.à r.l. avec siège social à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.545.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007012092/693/39.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A., a limited liability company, («société anonyme»), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 109.165;

GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., a limited liability company, («société anonyme»), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

GFM CE S.A., a public limited liability company, («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 101.245.

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Judit Stern with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of association of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-Laws:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of GROSVENOR FRENCH RETAIL INVESTMENTS S.A. (the «Company»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to take, directly or indirectly, participations and interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and to grant to the entities in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also give guarantees and grant security, in any form whatsoever, in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.4 The Company may borrow money and raise funds for the purpose listed above.

3.5 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its corporate object in all areas as described above and more particularly enter into agreements including but not limited to partnership agreements, management agreements, advisory agreements or administration agreements.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at one million sixty-one thousand one hundred and ten euros (EUR 1,061,110.-), divided into eleven thousand one hundred and eleven (11,111) class A shares (the «Class A Shares») and ninety-five thousand (95,000) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

6.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 18 of the Articles.

6.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a «Shareholders' Agreement»).

6.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares, it being understood that:

6.4.1 The Class A Shares and/or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.

6.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.4.3 The rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4.4 The authorization will expire five years after the date of the present deed, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.

6.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the «Chairman») or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

7. Form of the shares. The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

8. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of capital.

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

10. Transfer of shares.

10.1 Except as provided by article 10.3, Class B Shares shall not be sold or transferred by any of the Class B Shareholders during the Investment Period, as defined in the Shareholders' Agreement.

10.2 Transfer of Class B Shares to another Class B Shareholder or to a third party

(a) A Class B Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell all of its Class B Shares (the «Offered Shares») must give notice of such an intent (the «Transfer Notice») to the Chairman setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class B Share it wishes to receive (the «Share Price»). The Chairman shall, within five (5) Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class B Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period determined by the Chairman which shall not be less than ten (10) Days nor more than twenty (20) Days (including the five (5) Days period granted to the Chairman) («Offer Closing»). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class B Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Class B Shareholder shall notify the Chairman of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class B Shareholders accept the offer, that the Class B Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

If the first notifications received by the Chairman show that the Class B Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Chairman shall inform the Class B Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class B Shareholder and the number of remaining Class B Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class B Shareholder shall then notify the Chairman of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days.

(c) If not all of the Class B Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class B Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class B Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class B Shareholder.

(d) The Chairman shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to Article 10.2 b) notify the Selling Shareholder if the other Class B Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders accordingly. If the other Class B Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares or if the offer pursuant to article 10.2 (a) above is refused or not accepted prior to the Offer Closing, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide Qualified Investor, as defined in the Shareholders' Agreement, provided that (i) such sale is completed within three (3) months of the Offer Closing, and (ii) the sale is executed on the Agreed Terms. The Selling Shareholder shall provide to the Chairman the draft sale and purchase agreement that he is to conclude with the purchaser in order to enable the Chairman to ensure that the above conditions are met.

(e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class B Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

10.3 Transfer to affiliated companies

A sale or a transfer by a Class B Shareholder (a «Transferor Investor») of its Class B Shares to one of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») shall be permitted, provided that:

(a) The Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor under any Shareholders' Agreement;

(b) Unless otherwise agreed by the Chairman, the Transferor Investor remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class B Shares and (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor;

(c) Unless otherwise agreed by the Chairman, the Transferor Investor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Board of Directors, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a Shareholder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate under any Shareholders' Agreement (whether assumed from the Transferor Investor, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Investor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class B Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Article 10.3.

10.4 Each Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class B Shares unless all the conditions and procedures described in the Articles are met and without the prior consent of the Class A Shareholders.

10.5 When permitted and unless otherwise consented to by the Chairman, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class B Shares held by the Shareholder.

10.6 Furthermore, in case a Shareholders' Agreement has been adopted between the Company and the Shareholders, no sale, transfer or assignment of Class B Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee

agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence, confirming that it shall be bound by the terms of such Shareholders' Agreement and that it takes over the unfunded Equity Commitment of the Selling Shareholder.

10.7 A transfer for purposes of this Article shall include any direct or indirect transfer of control of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

10.8 No right to redemption of the Class B Shares

Except as provided for in a Shareholders' Agreement, none of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class B Shares.

Chapter III. Directors, Chairman, Board of directors, Statutory auditors

11. Board of directors or sole director.

11.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.

11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors and chairman.

12.1 The Board of Directors shall elect its Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, e-mail or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

13.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs

are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Chairman or any other member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

15. Representation of the company.

15.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of a Board of Directors, by the sole signature of the Chairman or the joint signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Chairman or two Directors, but only within the limits of such power.

16. Remuneration of the chairman.

16.1 For its activities as day-to-day manager («délégué à la gestion journalière») of the Company, the Chairman will receive from the Company a management fee to be defined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders.

17. Statutory auditor.

17.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

17.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

17.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

18.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

18.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.

18.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

18.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the Class A Shareholders and by the simple majority of the Class B Shareholders, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

18.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

18.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of the shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 30 June, at 2.00 P.M., or on the next subsequent open business day should such day be a bank holiday in Luxembourg, and for the first time in 2008.

20. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

21. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax.

Chapter V. Business year, Distribution of profits

22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of profits.

23.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

23.2 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation will cease to be when the amount of the legal reserve reaches at least one tenth of the capital of the Company.

23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

23.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided for in any Shareholders' Agreement.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. Applicable law

25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

26. Definitions.

«Affiliate»: when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities, except that for the purpose of Clause 10 of these Articles, more than fifty percent (50%) shall be subscribed for ninety-nine percent (99%).

«Class A Share»: Class A ordinary shares in the capital of the Company held by the Class A Shareholders.

«Class B Share»: Class B ordinary shares in the capital of the Company held by the Class B Shareholders.

«Class A Shareholder»: a holder of Class A Shares.

«Class B Shareholder»: a holder of Class B Shares.

«Equity Commitment»: the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter together with the Company into a Shareholders' Agreement. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder and Class B Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

«Chairman»: means GFM (CE) S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 101.245, which has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni, born on 12 July 1947, at Ixelles, Belgium with professional address at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

«Share»: a Class A Share and/or a Class B Share, as the case may be.

«Shareholder»: a holder of Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be.

«Shareholders' Agreement» means the Shareholders' agreement which may, from time to time, be entered into between the Company and the Shareholders.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the one hundred and six thousand one hundred and eleven (106,111) shares as follows:

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A.	class B shares 30,000
GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A.	class B shares 65,000
GFM CE S.A.	class A shares 11,111
Total: one hundred and six thousand one hundred and eleven shares	shares 106,111

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of one million sixty-one thousand one hundred and ten euros (EUR 1,061,110.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 15,000.- euros.

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2012:

- GFM CE S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 101.245, which has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni born on 12 July 1947, at Ixelles, Belgium with professional address at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Jean Bodoni, company director, born on 12 July 1947, at Ixelles, Belgium with professional address at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Benoit Prat-Stanford, company director, born in F-Tours, on May 2, 1965, with professional address at 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;

- Mr James Gilles Raynor, fund management director, born in UK-Nottingham, on July 17, 1973, with professional address at 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;

3. The following has been appointed as auditor for the same period: Mr. Frederik FOUSSAT, financial controller, residing professionally at 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.165;

GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

GFM CE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245.

Ci-après les «Associés»,

Représentées by Judit Stern, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations lesquelles resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. La Société est ici constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»)), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de GROSVENOR FRENCH RETAIL INVESTMENTS S.A., (la «Société»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par résolutions de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité des actionnaires par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de prendre, directement ou indirectement, des participations ou intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir toutes sûretés ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit et d'accorder aux entités dans lesquelles la Société a des intérêts toute assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds à des filiales ou à toute autre société y compris les revenus de tout emprunt et/ou émission de sûretés de dette.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société aura également le droit de donner des garanties et d'accorder sûretés sous quelque forme que ce soit, en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés. La Société pourra en plus gager, céder, grever ou sinon créer des sûretés sur une partie ou sur l'ensemble de ses actifs, et effectuer toute opération qui est directement ou indirectement relative à son objet social, toutefois, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

3.4 La Société peut emprunter de l'argent ou soulever des fonds pour les objectifs listés ci-dessus.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte pour faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines tels que décrits ci-dessus et plus particulièrement entrer dans tous accords, y compris mais non limité, aux contrats d'association, contrat de direction, contrat de conseil et contrat d'administration.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à un million soixante et un mille cent dix euros (EUR 1.061.110,-) divisé en onze mille cent onze (11.111) Actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), quatre-vingt-quinze mille (95.000) Actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale de 10,- euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées (à 100%).

6. Capital autorisé.

6.1 La Société dispose d'un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou afin d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B.

6.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 18 de ces Statuts

6.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes

en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le «Pacte d'Actionnaires»).

6.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 6.1, le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, étant entendu que:

6.4.1 Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.

6.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B devant finalement être souscrites et émises.

6.4.3 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C existantes.

6.4.4 Cette autorisation expirera cinq ans après la date de ce présent acte, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

6.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le «Président») ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

7. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

8. Versements. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à tout moment. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital.

9.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

10. Transfert d'actions.

10.1 A l'exception de ce qui est prévu par l'article 10.3, les Actions de Catégorie B ne peuvent pas être vendues ou transférées par les Actionnaires de Catégorie B pendant le Période d'Investissement, tel que défini par le Pacte d'Actionnaires.

10.2 Le transfert d'Action de Catégorie B à un autre Actionnaire de Catégorie B ou à un tiers:

(a) Un Actionnaire de Catégorie B (l'«Actionnaire Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Catégorie B (les «Actions Offertes») devra notifier son intention (la «Notification de Cession») au Président en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en argent, par Action de Catégorie B offert qu'il souhaite recevoir (le «Prix de l'Action»). Le Président offrira, endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Catégorie B proportionnellement à leurs parts respectives dans la Contribution en Capital. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que celles fournies dans la Notification de Cession (les «Termes de l'Accord») et l'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période déterminée par le Président qui ne devra pas être équivalente à moins de dix (10) jours et ne devra pas être supérieure à vingt (20) jours (y compris la période de cinq (5) Jours Ouvrables fourni au Président) (la «Clôture de l'Offre»). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe B seront considérés avoir refusé l'offre.

(b) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Catégorie B notifiera au Président le nombre d'Actions Offertes pour lequel il l'accepte l'offre et si tous les autres Actionnaires de Catégorie B n'acceptent pas l'offre, que l'Actionnaire de Catégorie B a l'intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires.

Si les premières notifications reçues par le Président montrent que des Actionnaires de Catégorie B n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Président informera les Actionnaires de Catégorie B du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Catégorie B restant, endéans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Catégorie B notifiera alors au Président le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables.

(c) Si l'ensemble des Actionnaires de Catégorie B n'accepte pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues à ceux des Actionnaires de Catégorie B qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du

paragraphe (b) en proportion de leur Contribution en Capital, s'ils n'en conviennent pas autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Catégorie B accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Catégorie B.

(d) Le Président notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue conformément à l'article 10.2 b) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Catégorie B ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Catégorie B tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe B décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes ou si l'offre, conformément à l'article 10.2 (a) dessus, est refusée ou n'est pas acceptée avant la Clôture de l'Offre, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement à un Investisseur Qualifié, tel que défini par le Pacte d'Actionnaires, de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les trois (3) mois de la Clôture de l'Offre, (ii) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord. L'Actionnaire Vendeur fournira au Président le projet de vente et l'accord d'achat qu'il est sur le point de conclure avec l'acquéreur afin de permettre au Président de s'assurer que les conditions supra sont bien remplies.

(e) Si le droit de la première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Catégorie A, selon les Termes de l'Accord les Actions Offertes endéans le mois de la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.

10.3 Cession à des Affiliés

Une vente et un transfert ou une cession par un Actionnaire de Catégorie B (un «Actionnaire Cédant») de ses Actions Catégorie A à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un «Affilié Cessionnaire») sera permise à condition que:

(a) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec la position de détenteur d'Actions de Catégorie B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant selon tout Pacte d'Actionnaire.

(b) Sauf autrement convenu par le Président, l'Actionnaire Cédant reste solidairement et conjointement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Catégorie B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant.

(c) Sauf autrement convenu par le Président l'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Conseil d'Administration, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Catégorie B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Affilié Cessionnaire (assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.

(d) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Actions de Catégorie B à l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions prévues à l'article 10.3.

10.4 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas vendre, transférer, céder, mettre en gage ou accorder toute sûreté ou intérêt sur ses Actions de Catégorie B à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans les Statuts ne soient remplies et sans le consentement préalable des Actionnaires de Catégorie A.

10.5 Lorsqu'il sera permis et sauf le consentement contraire du Président, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Catégorie B détenues par l'Actionnaire.

10.6 De plus, au cas où un Pacte d'Actionnaire aurait été conclu entre la Société et les Actionnaires, aucune vente, cession ou transfert d'Actions de Catégorie B ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend la Contribution en Capital flottante de l'Actionnaire Vendeur.

10.7 Une cession pour les besoins du présent article inclut toute cession directe ou indirecte du contrôle sur ou d'un Actionnaire, comme une cession d'actions ou autres participations d'un Actionnaire, une fusion ou scission concernant un Actionnaire.

10.8 Aucun droit de rachat des Actions de Catégorie B

Sauf le cas prévu par le Pacte d'Actionnaire, aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société de racheter ses Actions de Classe B.

Titre III. Administrateurs, Président, Conseil d'Administration, Commissaires

11. Conseil d'Administration ou administrateur unique.

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé conformément à la Loi de 1915.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de la date de leur élection.

11.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire à la majorité des votes, un Administrateur afin de pourvoir à son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du conseil d'administration et le président.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 La réunion du Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités et exigences de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen un autre Administrateur en tant que son mandant. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Chaque Administrateur capable d'entendre et de se faire entendre par les autres Administrateurs participants utilisant ou non cette technologie seront considérés comme présents à cette réunion et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature

de son Président ou de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Président ou par deux Administrateurs ou par, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Rémunération du président. Pour ces activités de délégué à la gestion journalière de la Société, le Président recevra de la Société des honoraires de gestion qui seront définies conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

17. Commissaire aux comptes.

17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de leur élection.

17.3 Les Commissaires aux Comptes sont rééligibles.

Titre IV. Assemblée générale des associés

18. Pouvoirs de l'associé unique / de l'assemblée générale des actionnaires.

18.1 La Société pourra n'avoir qu'un Associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses Actions seront détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'aura pas pour conséquence la dissolution de la Société.

18.2 S'il n'y a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représentera le corps entier des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyée à chaque Actionnaire enregistré conformément à la Loi de 1915. au cas où tous les Actionnaires seraient présents ou représentés et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et aux formalités de publication.

18.5 Les Actionnaires ont le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fournissant une option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, ne sont pris en compte les formulaires reçus par la Société préalablement à l'assemblée générale des Actionnaires, dans la limite de trois (3) jours.

18.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Actionnaire et aura droit ainsi à voter par procuration.

18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8 Sauf dans les cas déterminés autrement par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix Actionnaires de Catégorie A et Actionnaires de Catégorie B, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

18.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés

18.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 2:00 P.M., ou le jour

suivant ouvré subséquent si ce jour se trouve être un jour férié pour les banques à Luxembourg et pour la première fois en 2008.

20. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

21. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou téléfax.

Titre V. Année sociale, répartition des bénéfices

22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices.

23.1 Les profits relatifs de l'année sociale, après déduction des charges et dépréciations générales et opérationnelles, constitueront le profit net de la Société relativement à cette période.

23.2 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.

23.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie A et la majorité des Actionnaires de Catégorie B et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

Titre VI. Dissolution, liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. Loi applicable

25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

26. Définitions.

«Affiliée» lorsqu'utilisé en référence à une personne spécifique, toute personne qui directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de personne spécifique; pour les besoins de la définition, une personne doit être considérée comme contrôlant une entité dont il (elle) est le détenteur de plus de cinquante (50%) des valeurs de vote en suspens, sauf pour la clause 10 de ses statuts, plus de cinquante pour cent (50%) devront être souscrit pour les quatre vingt dix-neuf pour cent (99%).

«Actions de Catégorie A»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie A.

«Actions de Catégorie B»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie B.

«Actionnaires de Catégorie A»: détenteur d'Action de Catégorie A.

«Actionnaires de Catégorie B»: détenteur d'Action de Catégorie B.

«Contribution en Capital»: les Actionnaires, et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, peuvent, à tout moment, entrer ensemble, avec la Société dans un Pacte d'Actionnaires. Un tel pacte peut Inter Alia contenir des engagements globaux de Actionnaires de Catégorie A et Actionnaires de Catégorie B pour acquérir des Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie;

«Président»: signifie GFM (CE) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245, qui a nommé en tant que représentant permanent M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1947, à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

«Action»: une Action de Catégorie A et/ou une Action de Catégorie B, le cas échéant.

«Actionnaire»: détenteur des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B, le cas échéant.

«Pacte d'Actionnaire» signifie le Pacte d'Actionnaires qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré mentionnés déclarent souscrire cent six mille cent onze (106.111) actions comme suit:

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A.	Action de Catégorie B 30.000
GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A.	Action de Catégorie B 65.000
GFM CE S.A.	<u>Action de Catégorie A 11.111</u>
Total: cent six mille cent onze	106.111

Toutes les Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de un million soixante et un mille cent dix euros (EUR 1.061.110,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 15.000,- euros.

Première assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

La parties pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique qui sera tenue en 2012:
 - a) GFM (CE) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245, qui a nommé en tant que représentant permanent M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1947, à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);
 - b) M. Jean Bodoni, administrateur de société, né le 12 juillet 1947, à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);
 - c) M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à F-Tours, avec adresse professionnelle à 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;
 - d) M. James Gilles Raynor, fund management director, né le 17 juillet 1973 à UK-Nottingham, avec adresse professionnelle à 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;
3. Le suivant a été nommé comme réviseur d'entreprise pour une période de six (6) ans: M. Frederik Foussat, controller financier, avec adresse professionnelle à 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 92, case 9. — Reçu 10.611,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011664/211/785.

(070003104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Société Européenne d'Isolation, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.681.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007010702/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00352. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Valmy Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.682.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007010704/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00337. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

La Chaumière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 80.116.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010710/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07109. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Traffex S.A., Société Anonyme.

Siège social: Troisvierges,

R.C.S. Luxembourg B 53.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010712/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01189. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Mon Toit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.266.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010715/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00023. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Zoom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9169 Mertzig, 13A, rue de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg B 99.348.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010732/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00035. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.188.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 121.151.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la société NEWAYS INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l. que Monsieur Eric Larsen, né le 5 mars 1963 à Provo, Utah, et ayant pour adresse professionnelle 2737 North 550 West, Pleasant Grove, Utah 84062 aux Etats Unis, est nommé aux fonctions de gérant de la société avec effet au 6 décembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012071/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

For-Sci-Tech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. 2000.
R.C.S. Luxembourg B 61.479.

Les statuts coordonnés au 18 décembre 2006 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2006.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007011982/243/13.

(070002645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Apris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 75.949.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 20 décembre 2006, enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2006, volume 408, folio 76, case 3, que la société anonyme APRIS S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 75.949, que les actionnaires ont à l'unanimité.

- prononcé la clôture de liquidation de la société

- décidé que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007012058/243/19.

(070002659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.629.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites signées le 30 novembre 2006 par le seul associé de la Société que:

- Le nombre de gérants est fixé dorénavant à 5;
 - Sont nommés en tant que gérants résidant tous deux professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Manheim, Allemagne, et
 - Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012080/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

De Berken Vastgoed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.741.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 199 du 22 avril 1997, Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE BERKEN VASTGOED S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011977/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00198. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Azimut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 31.638.

Le bilan de clôture au 23 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

P. Bohyn

Gérant Technique

Référence de publication: 2007011979/7158/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05491. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Hürlimpeck A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 67.773.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HÜRLIMPECK A.G. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2006 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012065/317/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Centrum Z Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 91.741.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006 que la démission de KPMG AUDIT en tant que Réviseurs d'Entreprises est acceptée avec effet immédiat.

La société SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, est élu nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Elle effectuera l'audit des comptes à partir de l'exercice social 2004.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

B. Zech.

Référence de publication: 2007012074/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

H2I S.A., Société Anonyme,

(anc. Fiduciaire Caryatides & Partners S.A.).

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.715.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Référence de publication: 2007012086/5863/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01555. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Rolen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.623.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 23 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 427 du 13 juin 1998,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 550 du 16 juillet 1999.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1264 du 28 novembre 2003.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2006, volume 922, folio 101, case 2,

qu'il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société anonyme ROLEN S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 63.623 et que la société anonyme ROLEN S.A., prénommée, a définitivement cessé d'exister,

que les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2006.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007012110/219/25.

(070003025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Demag Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.830.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG INVESTMENTS S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

Référence de publication: 2007012115/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01599. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Potok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.367.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 18 décembre 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 54, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Monsieur Sébastien Coyette, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 4 septembre 1965, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Olivier Dewalque, employé privé, né à Bastogne (Belgique), le 16 septembre 1968, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien Gravière, employé privé, né à Nancy (France), le 9 avril 1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Président du Conseil d'administration.
- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France), le 13 juillet 1976, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. L'assemblée prend acte de la démission CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement COMCOLUX S.à r.l. avec siège social à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.545

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007012096/693/39.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Investment Lux Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.363.

Constituée en date du 5 décembre 2003 par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C n° 197 du 17 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour INVESTMENTS LUX PARTNERS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011973/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00191. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Castille S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 94.802.

Les comptes de clôture au 22 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007012061/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07459. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

ACF LUX - contrôle formation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.904.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012070/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01527. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Sandberg Steenman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007012102/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01484. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Arcalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2006.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007012112/219/13.

(070003022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012109/242/12.

(070003012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.185.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of October.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

BRE/Europe 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.911,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 26 October 2006, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of BLACKSTONE HEALTHCARE EUROPE I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 April 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1374 of 17 July 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 116.185.

The appearing party representing the entire share capital then took the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 20 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders.»

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight hundred and fifty euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

BRE/Europe 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.911,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 octobre 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l' «Associé Unique») de BLACKSTONE HEALTHCARE EUROPE I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.185, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1374 du 17 juillet 2006 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2006, vol. 438, fol. 69, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012108/242/70.

(070003011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Percival Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 81.907.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour la société

A. Gafari

Le liquidateur

Référence de publication: 2007011965/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07528. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Moorings N°4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 79.468.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BILOREN S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social au Citco Building, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par son directeur DMS & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par un de ses gérants Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MOORINGS N ° 4 S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 523 du 11 juillet 2001;

- que le capital social de la société MOORINGS N ° 4 S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que BILOREN S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme MOORINGS N ° 4 S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BILOREN S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société MOORINGS N ° 4 S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Sunnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 55, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007012379/220/42.

(070004023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

British Vita (Lux V) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

—
EXTRAIT

M. Howard Elliott Harris a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J. Oliver.

Référence de publication: 2007011880/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

CI-BBOI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 11, Cité a Gaessen.

R.C.S. Luxembourg B 109.578.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010733/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00051. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Bel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007011802/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07624. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Cosmetics International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.530.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007011835/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01658. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Cofilance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.416.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007011839/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01665. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

British Vita (Lux III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

EXTRAIT

M. Howard Elliott Harris a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J. Oliver.

Référence de publication: 2007011882/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Agence Immobilière Forum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011876/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01638. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Foncière de Montmélián, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.855.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007011845/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01677. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

ANARDI Ventures, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 70.310.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007011847/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01572. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Foncière de Pantin, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.181.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007011848/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01582. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

British Vita (Lux IV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.581.

EXTRAIT

M. Howard Elliott Harris a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2006.

J. Oliver.

Référence de publication: 2007011881/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Progroupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.420.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011874/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01629. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Hamun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 35.902.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007011853/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01633. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

HEDF Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.784.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HEDF CO-INVESTMENT LP., a company incorporated under the laws of the U.S.A., with registered address at 1209 Corporation Trust Center, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, registered with the Delaware Companies' Register under the number 3898850,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Houston on 10 November 2006.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of HEDF CO-INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 104784, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 203 of 7 March 2005. The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is a as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered address of the Company;
2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered address of the Company from 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach to 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers, in accordance with Article 12.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg,

A comparu:

HEDF CO-INVESTMENT L.P., une société de droit américain, avec siège social à 1209 Corporation Trust Center, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, inscrite au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 3898850, ici représenté par Monsieur Bob Calmes, L.I.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, en date du 10 novembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de HEDF CO-INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.784, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mars 2005 sous le numéro 203.

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
2. Modification conséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

Deuxième Résolution

L'actionnaire unique a ensuite décidé de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant: «Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 52, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007011638/230/88.

(070002883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Voxmobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 93.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007011683/236/11.

(070003187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Ecoplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 64.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007011685/236/11.

(070003121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

HEDF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.165.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November,
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND, L.P., a company incorporated under the laws of the U.S.A., with registered address at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, registered with the Delaware Companies' Register under number 3786284,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Houston, on 10 November 2006.

Said proxy, initialed ne varietur, by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 89.165, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1603 of 8 November 2002. The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is a as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered address of the Company;
2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered address of the Company from 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach to 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers, in accordance with Article 12.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre,
Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg,

A comparu:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 3786284,

ici représenté par Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, en date du 10 novembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.165, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 novembre 2002 sous le numéro 1603.

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ;
2. Modification conséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a ensuite décidé de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:
«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12.

La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 52, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011642/230/89.

(070002875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

A&A Inform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.515.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 novembre 2006, que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
FOXY'S LIMITED, avec adresse au: Marcy Building, Purcell Estate Road Town, Tortola, British Virgin Islands	125
.....	125
Total:	125

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

R. Pels

Gérant

Référence de publication: 2007010100/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Franciacorta Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.990.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FRANCIACORTA PROPERTY MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 102990, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1178 du 19 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Mme. Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mme. Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Carine Grundheber, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros), qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification des alinéas 4 et 6 (1^{ère} phrase) de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

« **Art. 5. 1^{ère} phrase de l'alinéa 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

4. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

5. Changement de l'exercice social du trente et un décembre au trente juin et pour la première fois avec effet rétroactif au 30 juin 2006.

6. Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.»

7. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième lundi du mois d'avril au dernier vendredi du mois de décembre et pour la première fois en 2006.

8. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de décembre à 9.00 heures.»

9. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

et de fixer à cinq ans, courant à partir de ce jour et se terminant le 6 décembre 2011, la date d'expiration de ce capital autorisé, l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration, en vue de porter le capital à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros), dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier les alinéas 4 et 6 (1^{ère} phrase) de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

« **Art. 5. 1^{ère} phrase de l'alinéa 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du trente et un décembre au trente juin de chaque année, et ce pour la première fois avec effet rétroactif au 30 juin 2006.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du deuxième lundi du mois d'avril au dernier vendredi du mois de décembre, et pour la première fois en 2006.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de décembre à 9.00 heures.»

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2006, s'est terminé le 30 juin 2006,

et conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôt le 30 juin 2006, se tiendra le dernier vendredi du mois de décembre 2006 à 9.00 heures

Neuvième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts, afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de sorte que ces articles 7, 11 et 16 auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, A. Uhl, C. Grundheber, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 156S, fol. 50, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007011693/208/154.

(070002907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Sormine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007011687/236/11.

(070003137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

T-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007011689/236/11.

(070003130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Il Limoncello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 90.455.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010759/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00048. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Polifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 41.712.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLIFIN S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 23 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 15 du 12 janvier 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 698 du 7 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Mme Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Carine Gundheber, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Modification de l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

3. Changement de la date de clôture de l'exercice social du trente et un décembre au trente juin et pour la première fois avec effet rétroactif au 30 juin 2006.

4. Modification de l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).»

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de juin au premier mercredi du mois de décembre et pour la première fois en 2006.

6. Modification de l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de décembre à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

7. Refonte complète des statuts afin de les adapter aux résolutions qui précèdent et, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et renumérotation afférente des articles susmentionnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 9 des statuts relatif à l'engagement de la société vis-à-vis des tiers pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques».

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du trente et un décembre au trente juin et ce, pour la première fois avec effet rétroactif au 30 juin 2006.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du premier mercredi du mois de juin au premier mercredi du mois de décembre et pour la première fois en 2006.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de décembre à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société, ni à la dénomination, pour les adapter aux résolutions prises ci-dessus et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, de sorte que ces statuts se lisent désormais comme suit:

« Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de POLIFIN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 21.000.000,- (vingt et un millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 105,- (cent cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de décembre à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, A. Uhl, C. Grundheber, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 156S, fol. 50, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011695/208/218.

(070002899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pharmakon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.570.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010756/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00018. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Dexa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.936.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

la société GRANLAD INTERNATIONAL LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques); (ci-après désignée: «le mandant»);

ici représentée par:

Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 8 novembre 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la société DEXA INVEST S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88936, a été constituée suivant acte notarié du 23 août 2002, lequel fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1544 du 25 octobre 2002, (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève donc à trente et un mille euros (31.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la personne comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société, lesquels ont été annulés incessamment.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Orban, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2006, vol. 909, fol. 18, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011721/239/52.

(070002916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Irony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.490.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

IRONY S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011824/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07852. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Compagnie Européenne de Commerce et de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.070.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007011825/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01646. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.011.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

KUBELEK S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011826/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07851. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.
